

AU CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner le rapport de la municipalité sur le postulat du 3 octobre 2016 de Messieurs Jean-Marie Urfer et Bertrand Martinelli intitulé: " Pour la modification du règlement des transports scolaires et l'introduction d'une subvention à l'achat d'un abonnement Mobilis pour les élèves de 5^{ème} à 11^{ème} domiciliés au Mont-sur-Lausanne"

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, et
Messieurs les Conseillers

Afin de rapporter sur l'objet cité en titre, la Commission ad hoc s'est réunie le lundi 27 mars 2017 à 20h15. Après installation de ladite Commission par Monsieur le Président du Conseil, Jean-Charles Fresquet, elle se constitue comme suit :

Mesdames Ariane Annen Devaud, Ofélia De Gregorio, Stéphanie Michlig Gonzalez et Messieurs Alexandre Cevey, Alain Chabloz, Stephan Leoni, Sari Savas et Jean-Marie Urfer comme membres et Marc Maillard comme président rapporteur.

Après un rappel des arguments par l'un des signataires du postulat Monsieur Urfer; Monsieur le municipal Philippe Somsy, en charge du dicastère concerné nous a fourni toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de la réponse de la municipalité au postulat. Nous l'en remercions.

En particulier, Monsieur Somsy nous a fait part de la volonté de la municipalité d'aller vite dans le traitement de cette problématique du transport des élèves sur la Commune du Mont, afin de trouver un concept et une solution efficace pouvant être mis en place dès la rentrée prochaine d'août 2017.

Contexte:

Aucune contrainte réglementaire¹ n'oblige la Commune à assurer un transport gratuit entre le domicile des élèves et leur lieu de scolarisation si celui ci est distant de moins de 2.5 km, ce qui est le cas pour la majorité des élèves du Mont-sur-Lausanne. Malgré cela, la Commune a mis en place un système de transport pour ces derniers. Cinq véhicules du prestataire externe CarPostal, effectuent tous les jours plusieurs rotations depuis un grand nombre d'arrêts sur tout le territoire communal pour desservir les différents collèges communaux.

Ce système est généreux, mais manque paradoxalement en efficacité, en raison notamment de la situation géographique très éclatée de notre Commune et du nombre toujours croissant d'élèves y recourant. Les prévisions en termes d'augmentation du nombre d'élèves montrent par exemple que dès la rentrée prochaine, un sixième bus devrait, dans les conditions d'utilisation actuelles, être mis en circulation.

Ce système peut cependant s'avérer dysfonctionnant, comme lors de la dernière rentrée de l'été 2016, ou encore quand les temps d'attente et de transport sont bien trop importants pour nombre d'élèves (35 minutes pour remonter aux Planches par exemple).

Pour y remédier, un Groupe de travail (GT), initié par la municipalité et regroupant entre autres les utilisateurs, l'APÉ, la direction des écoles et celle de l'UAPE, des représentants de l'administration municipale (la police et le secrétariat) ainsi que de CarPostal s'est réuni pour élaborer un nouveau concept de transport. C'est ce GT qui a repris les arguments des postulants pour élaborer la solution présentée dans la réponse de la municipalité.

¹ Art.1 al.3 RTS: Règlement cantonal sur les transports scolaires du 19 décembre 2011 et Art.1 al.2 RTSCom: Règlement communal sur les transports scolaires du 6 juin 2014

Nouveau concept pour le transport des élèves du Mont-sur-Lausanne:

A la quantité, la municipalité compte en effet maintenant privilégier la qualité de la prise en charge. Dans ce sens et en réponse également au postulat de MM. Urfer et Martinelli, elle entend favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics. Pour ce faire, la municipalité propose de:

- transférer un certain nombre d'élèves utilisateurs des transports scolaires sur les lignes TL 8 et 60;
- favoriser la mobilité douce, en incitant les élèves vivant proche de leur collège à s'y rendre à pied ou en vélo;
- améliorer la desserte de la périphérie en raccourcissant les temps de transport et d'attente entre dépose et prise en charge par l'école (zone grise).

En conséquence, et dans le cadre réglementaire existant, la municipalité décide de:

- ne plus permettre l'accès au bus scolaires aux élèves habitant une "zone centre" courant le long et de part et d'autre de l'axe TL; et ce dès leur 5^{ème} année scolaire;
- de ne plus autoriser l'utilisation des bus CarPostal aux enfants domiciliés dans un rayon de 500 à 600m autour de leur collège

En contrepartie, la municipalité propose de subventionner en partie (à hauteur de 50%, soit 234.- par élève en 2017) l'achat d'un abonnement junior annuel Mobilis (2 zones) pour tous les élèves de 5-11^{ème} domiciliés et scolarisés au Mont-sur-Lausanne. Par ailleurs, la municipalité entend favoriser autant que possible le développement des réseaux de pédibus sur le territoire communal. Ces réseaux ne pourront cependant se développer qu'en collaboration avec les parents d'élèves et en particulier l'APÉ.

Analyse

La commission a étudié lors de sa séance ces différentes propositions de la municipalité en matière de transport scolaire. Elle a été sensible à la volonté de la municipalité de mettre en place une nouvelle politique de mobilité pour les élèves du Mont afin de remplacer le système actuel, généreux mais aussi par certains côtés peu satisfaisant parce que parfois dysfonctionnant et inefficace.

En matière de restriction d'accès aux bus scolaires: La commission constate qu'une partie des élèves (et leurs parents) devront changer leurs habitudes. Si certains devront retrouver l'usage de leurs jambes, ce ne sera que pour un trajet court, dont la durée ne devrait pas excéder le temps d'attente aux points de départ du bus. Cela permettra également de diminuer le temps passé devant l'école avant le début des cours.

Pour les autres, qui habitent la "zone centre" proche d'un arrêt TL, la cadence des bus des lignes 8 et 60 permettra une meilleure gestion des temps de transport et d'attente.

Pour les élèves qui continueront à utiliser les transports scolaires CarPostal, la commission espère que les places "gagnées" dans les différents bus permettront d'améliorer la fluidité de ces transports en améliorant en particulier le déplacement des élèves domiciliés en périphérie de notre commune.

En ce qui concerne la subvention d'un abonnement junior Mobils 2 zones: La commission constate que la proposition de ne subventionner qu'à hauteur de 50% cet abonnement est justifiée dans la mesure où ce dernier pourra également être utilisé à but privé, pour descendre à Lausanne, par exemple. La commission considère que la mobilité (hors le vélo et la marche à pied, peut-être) a toujours un coût et que la gratuité totale serait un message peu pertinent pour sensibiliser parents et enfants aux problématiques de la mobilité.

Dans ce cadre, la commission s'est interrogée sur la possibilité de discuter avec les TL afin d'obtenir un prix particulier (rabais de quantité) vu le nombre d'abonnements qui sera potentiellement commandé. Elle engage dans ce sens la municipalité à prendre contact avec les TL et également les informer de la future augmentation de leurs lignes aux moments d'entrée et de sorties des classes.

La commission a également obtenus des informations sur la façon dont sera géré le côté opérationnel des accès aux prestations de CarPostal et des TL. Un guichet électronique sera mis en place, où les parents via internet, pourront ou non en fonction de leur domicile, inscrire leur enfant à l'un ou l'autre transport. Le même guichet sera utilisé pour demander le subventionnement de l'abonnement junior Mobilis. La commune délivrera alors un bon et les parents pourront ensuite acquérir cet abonnement directement auprès des TL.

Le dispositif, qui doit être mis en place la prochaine rentrée d'août 2017 ne sera pas sans implication financière pour la commune. Cependant la commission ad hoc considère le projet présenté comme gagnant-gagnant. En effet sans la mise en place de cette subvention et les restrictions d'accès décidées, dès août prochain, un bus supplémentaire de CarPostal devrait circuler, comme déjà mentionné plus haut, sur notre réseau pour un coût (115'000.-) supérieur à celui estimé pour le subventionnement des abonnements (90'000.-). Si l'on tient également compte du possible impact à la baisse des parcours des bus CarPostal (15'000.- d'économie), la commune verra à terme baisser sa facture annuelle. Ce n'est toutefois qu'après la mise en place du dispositif pour l'année 2017-2018 qu'un bilan chiffré de l'opération pourra être tiré.

La commission a pris également acte que la politique de la municipalité du Mont-sur-Lausanne en matière de transports scolaires telle que présentée dans sa réponse est compatible avec le cadre réglementaire existant, en particulier l'article 1, alinéa 2 du Règlement communal sur les transports scolaires du 6 juin 2014:

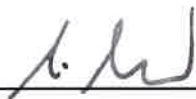
Lorsque la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation est supérieure à 2,5 kilomètres ou que la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge des élèves le justifient, la Commune organise un transport. Elle peut faire utiliser les moyens de transport public à disposition.

Il n'est donc pas nécessaire de modifier notre Règlement communal sur les transports scolaires.

En conclusion :

Compte-tenu des informations obtenues de Monsieur le municipal Philippe Somsy, de l'adéquation de la réponse de la municipalité avec le postulat déposé en octobre dernier, la commission ad hoc recommande, à l'unanimité, au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, d'accepter le rapport de la municipalité en réponse au postulat du 3 octobre 2016 de Messieurs Jean-Marie Urfer et Bertrand Martinelli intitulé: " Pour la modification du règlement des transports scolaires et l'introduction d'une subvention à l'achat d'un abonnement Mobilis pour les élèves de 5^{ème} à 11^{ème} domiciliés au Mont-sur-Lausanne" et de classer ce dernier.

Le Mont, le 4 avril 2017



Marc MAILLARD
Président-rapporteur



Ariane ANNEN DEVAUD
membre



Ofelia DE GREGORIO
membre



Stéphanie MICHLIG-GONZALEZ
membre



Alexandre CEVEY
membre



Alain CHABLOZ
membre



Stephan LÉONI
membre



Sari SAVAS
membre



Jean-Marie URFER
membre